

Ligue régionale de natation

Conseil d'administration du dimanche 5 décembre 2021

La réunion a lieu en présentiel à la régie informatique de la piscine du Chaudron (Saint-Denis) pendant la pause méridienne du meeting de qualification

Ordre du jour :

- Validation du PV du précédent Comité directeur
- Suite à donner après l'intrusion et la modification sans droit ni autorisation dans l'interface Extranat le mercredi 17 décembre 2021
- Point sur l'organisation du meeting
- Validation du calendrier pour la saison 2022

PRÉSENT.E.S

Julie ABEL, Frédéric ARNAUD, Mahdia BENHAMLIA, Pierre DEBAST, Dominique DERVILLIER, Henri FONTAINE (le président), Thierry GOUPIL, Samuel IDMONT

EXCUSÉ.E.S

Flore ATTYASSE
Marc BERTSCH
Guilène FAUBOURG ,

INVITÉ (en visioconférence)

Franck SCHOTT (CTS)

Le président ouvre la séance à 12h45

Le CTS prend la parole pour présenter la proposition de calendrier des compétitions et d'organisation des actions définis en ETR

En préambule, le CTS rappelle que les financements de la ligue sont constitués par :

- 50.000 euros de licences (environ)
- 30.000 euros de frais d'engagement et de pénalités (environ)
- 21.000 euros au titre de l'ANS (hors équipements s'élevant à 17.000 euros)
- 21.000 euros de subvention du conseil régional
- 9.000 euros de subvention du conseil département

Ce qui représente un montant global de 132. 000 euros (environ)

Le budget de fonctionnement de la ligue nécessite une enveloppe de de 90.000 euros financée par les licences et une partie de la subvention du conseil départemental

Les frais de compétition sont financés par l'ANS et une partie de la subvention du conseil départemental.

Un cinquième de ce montant est rétrocedé aux clubs organisateurs. "Nous sommes déficitaires sur les frais de compétitions" souligne le CTS

Le CTS présente ensuite le chiffrage des propositions d'actions (Avenirs, Jeunes, PSQS, CAF)

Si l'on tient compte de l'ensemble de ces éléments, **la ligue est déficitaire de 25.000 euros, remarque le CTS**

Il ajoute que la ligue "pioche dans ses réserves depuis quelques années" et, qu'à son sens, elle n'a pas les moyens de tout faire : meeting, actions diverses...

"On ne peut faire un meeting à 15.000 euros, des actions jeunes à 9.000 euros et aider les clubs nous n'avons pas les moyens".

Le CTS estime qu'il "faut faire des choix et prendre des orientations".

Répondant à une interrogation formulée par Thierry Goupil par mail (*voir annexe 1*) demandant le montant qui sera reversé aux clubs, le CTS note : "si on fait des versements aux clubs c'est autant d'argent pris sur les actions"

Thierry Goupil remarque "c'est le serpent qui se mord la queue puisque les clubs ne comprennent pas pourquoi ils ne recevraient pas de rémunération alors que la ligue ne fait rien pour eux"

En raison d'impératifs horaires, il est décidé que ce point ainsi que les orientations et les choix à prendre seront discutés lors d'un prochain Comité directeur

Le CTS présente ensuite le calendrier des compétitions de natation course (*voir annexe 2*)

Le meeting de l'océan Indien qui a lieu fin décembre repasse en bassin de 25 mètres et ne sera donc plus qualificatif (y compris pour les Jeunes) puisque cette compétition aura lieu en N-1 en raison de la nouvelle saisonnalité.

Le calendrier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le CTS enverra à tous les clubs un appel à candidatures pour l'organisation des compétitions. Un guide pour la bonne préparation / organisation / tenue des compétitions sera joint à l'appel à candidature

Le CTS présente ensuite le calendrier des compétitions de natation artistique. Flore Attyasse ne pouvant assister au CD puisque étant en déplacement en Métropole pour les championnats de France, ce calendrier fera l'objet d'une réunion / présentation ultérieure entre le CTS et les représentants de la natation artistique.

Plusieurs questions diverses sont ensuite abordées

- Thierry Goupil demande à combien sont fixés les frais d'engagement. Samuel Idmont, trésorier, rappelle qu'au cours de la récente assemblée générale, ces montants ont été fixés et votés à hauteur de 2 euros par engagé.e en challenge Avenir et à 4 euros par engagé.e pour toutes les autres compétitions

- Samuel Idmont précise qu'il n'y aura pas de paiement en ligne. Caroline Naria (RAF) enverra une facture aux clubs tous les mois pour leurs frais d'engagement

- Frédéric Arnaud, référent ligue pour les officiels et le CTS indiquent qu'une formation de juges et de juges arbitres sera organisée fin janvier.

- Julie Abel demande si compte tenu des finances de la ligue, il est judicieux de continuer à donner des médailles pour les podiums des meetings de qualification

Le CTS rappelle qu'il y a déjà eu une suppression de médailles il y a quelques années pour les meetings de qualification et que cela avait été mal ressenti par bon nombre de nageuses / nageurs et de leurs coaches.

Mahdia Benhamla confirme que cette expérience avait déclenché le mécontentement de plusieurs clubs.

Samuel Idmont et Pierre Debast soulignent que la suppression des médailles sera sûrement ressentie comme

- une injustice par les nageuses / nageurs qui ratent souvent de très peu leur qualification
- un mauvais message laissant penser que la ligue ne se préoccupe que des meilleurs

La suppression des médailles pour les podiums des meetings de qualification n'est pas actée.

En raison d'impératifs horaires, il est décidé que les autres points de l'ordre du jour seront examinés lors d'un prochain CD.

Le président lève la séance à 14h15

La secrétaire générale
Mahdia Benhamla



ANNEXES

ANNEXE 1

Re: Visio CODIR du 01 décembre 2021 + ordre du jour

Thierry Goupil 1 déc. 2021 11:28 (il y a 10 jours)

À moi, henri, Flore, Julie, Frederic, Marc, valerie, Dominique, Guilène, samuel, docteur, pierred bast, Franck, Caroline-CRNREUNION

Bonjour Mahdia, bonjour a tous,

concernant le pv, peut etre joindre le courrier fait à la mairie de saint paul concernant le caf. je demande à ce que conformément au règlement, à chaque fois, le pv soit diffusé par mail auprès des présidents de club et pas seulement déposé sur le site de la ligue . quand la ligue travaille, il faut le faire savoir.

avant de parler de tout ce qui freine la ligue, on pourrait commencer par ce qui la fait avancer, en particulier répondre à Franck,

sur le calendrier, comme tu l'as prévu, mais aussi, sur la participation de la ligue aux (actions développement Avenirs-Jeunes, actions d'optimisation de perf nageurs PSQS, fonctionnement ETR).

et puis indiquer aux clubs ce qui leur sera reversé, s'ils organisent des compétitions merci au trésorier de nous éclairer.

concernant ce qui nous freine, il nous faut remettre en place la commission de discipline, pour se donner les moyens de notre action.

concernant les modifications faites sur extranat . puisque d'après le comité directeur de la ligue, elles n'ont pas avantage les nageurs de l'asec, il n'y a pas tricherie. alors pourquoi antoine legoff a t'il fait ces modifications, il faudra qu'il nous l'explique. dans tous les cas, même s'il a pu mettre en évidence des irrégularités dans l'organisation, la compétition étant sous la responsabilité de la ligue, il aurait du prevenir le juge arbitre. (mais, est il connu de tous avant la compétition).

ou le responsable compétition de la ligue, (mais... il n'y en a plus).

a défaut, il aurait du prévenir le président.

en aucun cas, il n'aurait du se substituer à la ligue en faisant des modifications lui même. je propose que la commission de discipline statue.

mais il y a eu un autre incident concernant les interclubs.

sous prétexte de reunion technique, Frederic Delmotte a réuni entraîneurs et présidents de clubs pendant les interclubs . c'était en fait, un tribunal populaire, dont il fut le procureur, demandant le déclassement de l'asec pour cause de tricherie. le comité directeur de la ligue ayant décidé que les nageurs n'ont pas triché, il s'agit donc de propos diffamatoires. plusieurs entraîneurs et présidents témoins, ont été choqué par ce qui s'y est passé.

si Frederic Delmotte était témoin d'anomalies pendant la gestion d'extranat, il devait prévenir le juge arbitre s'il le connaissait, ou le responsable compétition, (mais il n'y en a pas), ou le président, car comme discuté avec Fred au dernier CD, c'est la ligue qui est organisatrice et responsable de la compétition.

en aucun cas, il n'aurait dû se substituer à la ligue en mettant en place lui-même un tribunal et en plus diffamer publiquement un club. Je propose que la commission de discipline statue. (pour mémoire, on notera que le président de la ligue était là, et a laissé faire).

si on prend un peu de recul par rapport à ces faits, pourquoi en est-on arrivé là. parce que la ligue a un déficit de représentativité depuis plusieurs années, et un déficit de légitimité depuis un an. cela ne permet pas de contenir les conflits entre entraîneurs, qui sont évidents, comme les conflits entre clubs (cf saint André ou l'AG de la ligue).

puisque l'image est déficitaire et ne suffit pas, il nous faut agir grâce au règlement pour contrôler ces dysfonctionnements avec la commission de discipline.

alors que faire?

rien faire, c'est laisser la situation continuer à se dégrader.

choisir de juger l'un et pas l'autre, c'est ne pas s'élever au-dessus des clubs, et aggraver les conflits.

juger les deux, intrusion illégale sur extranat pour l'un, tribunal populaire et diffamation publique lors des interclubs pour l'autre. c'est affirmer l'autorité de la ligue, et les renvoyer dos à dos, en lançant un message très clair, "c'est à nous de régler les problèmes, pas à vous ».

bonne journée

Thierry GOUPIL

Tel: 00262 692 86 19 56

ANNEXE 2

CALENDRIER SPORTIF NC 2022

